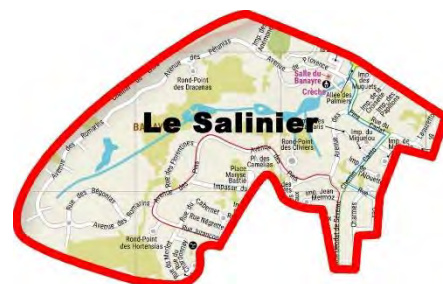


Compte Rendu de la réunion du conseil de quartier Le Salinier du 18/05/2022

Présents :

Frédéric Caracatsanis, président du conseil de quartier
Laurent Goncalves, vice-président
Marcel Guardiole, secrétaire
Jacques de Kuyper,
Emmanuel Dunouvion,
Gérard Raynaud,
Dominique Gérard,
Pascal Perrot



Entretien des espaces verts

Un premier passage de tonte des espaces verts bordant la voirie a été constaté en mars avec un résultat satisfaisant.

Un second passage a été constaté en mai mais l'herbe coupée étant déjà très haute, des petits tas de paille restent après la tonte, le conseil de quartier espère que ces petits tas d'herbe sèche pourront être ramassés et ne constitueront pas un futur foyer d'incendie.

Le conseil de quartier tient à signaler que le non ramassage risque d'encombrer le réseau d'eaux pluviales (point cité plus bas).

La mairie avait indiqué lors du précédent conseil de quartier que le contrat d'entretien des espaces verts ne concerne que les parties engazonnées, le conseil de quartier s'interroge sur l'entretien des haies jouxtant la voirie.

Le conseil de quartier relève en effet que certaines haies constituées de petits arbustes en bordure de voirie commencent à empiéter sur la voirie et nécessitent une taille pour éviter que les véhicules se déportent vers le centre de la chaussée tel que devant les 29 et 37 avenue des Pétunias. Le massif d'abélia face au 2 avenue des Pins, qui a été taillé en octobre dernier par des agents de la commune, masque à nouveau la visibilité des usagers s'y croisant et surtout le passage piétons.

Le conseil de quartier indique qu'une attention particulière doit être portée au dégagement des hydrants (bornes et poteaux incendie) de la végétation qui pourrait les masquer.

Dans le secteur des Charmes, un représentant du secteur indique que les herbes sont très hautes et devraient être coupées.

Les palmiers de l'entrée du Banayre ont besoin d'un entretien et en particulier d'une coupe des palmes sèches.

Les poteaux rouges en briquettes de l'entrée du Banayre ont besoin d'un nettoyage/coup de peinture.

Le conseil de quartier relève que la zone verte autour des lacs du Banayre n'a pas été entretenue depuis longtemps et l'herbe commence à atteindre 1,5 mètre par endroit et présente donc un risque d'incendie et de prolifération de nuisibles, le conseil de quartier demande à la municipalité de rappeler au propriétaire de la zone verte les obligations qui sont les siennes sur ses terrains qui génèrent un risque inacceptable pour tout le voisinage et notamment les propriétés riveraines de la sienne.

Sécurité routière

Historique des actions précédentes :

Une étude diligentée par le conseil de quartier, conjointement avec la commune et le Muretain Agglo, a été menée depuis 18 mois ; de nombreux échanges ont été faits avec les élus, avec l'administration et avec les habitants du quartier. La proposition formalisée d'aménagements de sécurité routière du quartier a été adressée à la mairie par le conseil sous la forme du compte-rendu de la réunion publique du 17 mars 2022 ainsi que d'un document de 26 pages, tous deux mis en ligne sur le site de la ville. Ce document est constitué de schémas, de cartes et de 15 photomontages commentés sur des vues locales par satellite. Il comprend notamment le rappel d'un extrait des conclusions du rapport sur la sécurité routière de la ville réalisé en 2018 par le bureau d'études spécialisées Egis et les mesures alors préconisées qui n'ont pas été réalisées à ce jour. Le document se termine avec la liste des 14 mesures proposées avec l'ordre de priorité suivant :

1. *Zone 30 partout autour du Banayre (av. Pins + av. Romarins + av. Pétunias)*
2. *Marquage route étroite dans tout le quartier*
3. *Refaire tous les marquages au sol partiellement effacés*
4. *Stops avenue des Pins / croisement impasse des Tamaris*
5. *Stops avenue des Pins / croisement avenue des Pins, face au 6/13 + mini giratoire*
6. *Stops au croisement avenue des Pins, face au 22 + mini giratoire*
7. *Stops avenue des Romarins, face 30/59*
8. *Écluse avenue des Pins, face 2 + coussin*
9. *Stops au croisement avenue des Pins / avenue des Romarins + mini giratoire*
10. *Stops au croisement avenue des Romarins, face 46/71*
11. *Stops au croisement avenue des Pins / rond-point des Oliviers*
12. *Stops au croisement avenue des Pins / impasse du Pasticié + mini giratoire*
13. *Îlot avenue des Pétunias, rond-point des Dracénas*
14. *Ecluse entre 6 rue du Carlat et 9 avenue des Pins + coussin.*

Etat d'avancement :

Le conseil du quartier accueille avec satisfaction l'annonce qu'une « première tranche d'aménagements » sur le quartier, a été décidée par les élus le 6 avril 2022, financée par la commune, commandée par le Muretain Agglo (ci-après MA) auquel la compétence voirie a été transférée et programmée pour être réalisés par la société SIGNAUX GIROD à partir du 13 juin 2022. Les demandes répétées des résidents depuis 6 ans vont enfin déboucher sur des équipements complémentaires nécessaires.

La participation citoyenne est le meilleur moyen de faire adhérer les habitants aux projets, c'est ce que le conseil de quartier a mis en œuvre. Mais ce ne sont pas les résidents qui décident des mesures de police, c'est l'autorité administrative qui en a la charge et la responsabilité exclusive.

D'une manière générale en application de la loi, le transfert facultatif de la voirie à la communauté d'agglomération a concomitamment transféré la décision de l'autorité de police administrative du maire de la commune au président de la collectivité communautaire. C'est donc ce dernier qui décide de l'opportunité de réaliser des équipements de sécurité routière, et en assume personnellement les conséquences pénales et civiles, de ses propres décisions ou de celles que ses collaborateurs administratifs et techniques prennent en son nom et/ou par délégation.

Le conseil de quartier découvre en séance les 6 actions retenues par le Muretain Agglo pour la « première tranche d'aménagements » explicitées ci-dessous (leur rang de priorité dans la liste rappelée ci-dessus est noté et surligné en jaune) :

1. **Zone 30** (mesure n° 1 dans l'ordre de priorité du conseil de quartier) : le projet préparé par le MA prévoit, d'une part, l'extension de la zone actuelle Déodat + Cantolaouzetto pour y ajouter la rue de Carlat et l'avenue des Pins du 2 au 58/81 (à hauteur de l'impasse du Pasticié) et, d'autre part, la création d'une zone non contiguë (rue de Sourrouille + rue du Pasticié + impasse Clément Ader + partie Est de l'impasse des Rosiers à hauteur de l'impasse du Pasticié).



B30

Le plan présente un panneau B30 et un panneau B51 sur chacune des 2 rues de Sourrouille et du Pasticié, alors qu'elles sont en sens unique. Le conseil de quartier demande que le plan soit corrigé, un seul panneau B30 suffisant à l'entrée de la zone rue de Sourrouille et un seul B51 à la sortie rue du Pasticié, à proximité du chemin Bénech. En outre, cette extension incomplète de la zone 30 ne concourt pas à faire baisser la vitesse des usagers sur la partie Nord du Banayre, secteur très fréquemment emprunté à vélo par les enfants qui se rendent au collège.



B51

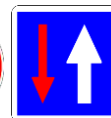
Il serait donc plus judicieux de traiter en zone 30 toute la zone du Banayre et de Cachac (*voir schémas joints en fin du compte-rendu*). La contre-proposition du conseil de quartier se traduirait par 6 points d'entrée/sortie de la zone 30 étendue :

- à l'extrémité ouest de la rue Déodat de Séverac (croisement avec le chemin Bénech), entrée/sortie déjà existante ;
 - à l'extrémité nord-ouest de la rue des Encantats (croisement avec le chemin Cantolaouzetto), entrée/sortie déjà existante ;
 - à l'extrémité nord-est du chemin Cantolaouzetto (croisement avec la route de Fontenilles), entrée/sortie déjà existante ;
 - à l'entrée principale historique à l'est du Banayre (rond-point sur la route de Fontenilles / rond-point des Palmiers), entrée/sortie à créer ;
 - à l'extrémité sud de la rue de Sourrouille (croisement avec le chemin Bénech), entrée à créer ;
 - à l'extrémité sud de la rue du Pasticié (croisement avec le chemin Bénech), sortie à créer.
2. **Marquage ligne centrale route étroite** : du 6 au 22 avenue des Pins (mesure n° 2) partielle alors qu'elle a été demandée dans tout le quartier (av des Pins, av des Romarins, av des Pétunias, au minimum). Il semblerait que cet aménagement de peinture au sol soit remis en question.
Le conseil du quartier a donc demandé de manière formelle aux élus de Fonsorbes d'user de leur pouvoir pour convaincre le président du MA de décider qu'au moins une portion (du 2 au 22 avenue des Pins) soit réalisée à titre d'essai et que le retour d'expérience en soit analysé.
 3. **Stops au croisement avenue des Pins face aux n° 5-6-13** : (mesure n° 5) là où l'avenue des Pins continue l'extrémité nord de la rue du Carlat (*voir schéma joint en fin du compte-rendu*). Cet aménagement de 3 stops doit être complété par l'installation d'un mini rond-point franchissable qui pourrait, dans un premier temps, être simplement matérialisé par la peinture au sol d'un rond que les usagers auront à contourner.
 4. **Ecluse 95 av des Romarins** : c'est-à-dire à la limite entre avenue des Romarins et avenue des Pétunias, globalement au milieu du contournement Nord du Banayre. C'est une alternative possible à l'implantation proposée par le conseil au rond-point des Dracénas (mesure n°13).

Elle sera implantée dans l'axe de la voie, les véhicules venant de l'avenue des Pétunias seront prioritaires (panneaux B15 et C18 - voir schéma joint en fin du compte-rendu). **Mais il reste l'absolue nécessité** d'implanter aussitôt que possible **des stops** au niveau de **l'impasse face aux 30/51 avenue des Romarins** pour protéger les nombreux écoliers sortant de cette impasse sans aucune visibilité et l'arrêt de bus correspondant (mesure n° 7 non retenue).



B15



C18

5. **Ecluse 2 av des Pins (mesure n° 8)** : dans le plan préparé par le MA (voir schéma joint en fin du compte-rendu), l'application du code de la route sans aucun panneau est insuffisante, car les usagers ne sont pas prévenus de l'obstacle en amont et la visibilité en est tardive. Il faut compléter l'aménagement par divers panneaux de priorité et d'avertissement en amont tel que cela avait été présenté par le conseil de quartier.
6. **Ecluse rue du Carlat : (mesure n° 14)** entre le 9 avenue des Pins et le 4 rue du Carlat (voir schéma joint en fin du compte-rendu) et application du code de la route sans aucun panneau : même commentaire.

Le conseil de quartier apprécie que le dossier avance et que la municipalité ait pris des actions rapides, cependant le choix des actions engagées surprend le conseil de quartier qui avait exprimé un ordre de priorité différent.

Les membres réunis du conseil de quartier regrettent qu'aucun représentant de la ville ni du Muretain Agglo, élu ou cadre administratif ou technique, ne soit présent lors de la présente réunion pour apporter plus de précisions. Ils remercient l'implication personnelle de Madame la maire et MM. FRANCHINA et GAUTHIER d'avoir apporté ensuite les précisions souhaitées dès que le MA les a communiquées à la ville.

Les habitants du quartier ne comprennent pas le rejet à éventuellement plus tard de l'implantation de stops sur l'avenue des Pins au croisement avec l'impasse des Tamaris, classée dans les toutes premières priorités (mesure 4), tel qu'explicité dans le plan qui leur a été transmis par la directrice de la voirie sur lequel ledit carrefour est barré avec la mention « non », et qui était signalée comme prioritaire par le cabinet Egis précité.

Ils sont déçus que la « première tranche » soit aussi peu importante au regard de la situation. Ils espéraient que la « première tranche » inclurait au moins les 7 premières mesures proposées dont les stops au droit de l'impasse située en face des 30 et 59 av des Romarins, point sensible du fait de la présence locale de jeunes enfants qui traversent sans passage piétons pour se rendre à l'arrêt de bus alors que la visibilité n'est pas bonne du fait d'une courbe à cet endroit.

Ils espèrent que cette petite « première tranche » ne sera pas la dernière avant longtemps et s'en inquiètent.

Le conseil de quartier souhaite connaître les intentions de la municipalité concernant les futures tranches prévues.

Le conseil de quartier reprendra dans ses futures réunions cette liste d'actions priorisées et demandera à la municipalité de décider de la planification de ces actions sur les tranches prévues. Une prochaine réunion du conseil de quartier sera programmée à la rentrée (fin septembre début octobre). Un retour d'expérience sur l'efficacité des aménagements de la « première tranche » y sera présenté. Le conseil de quartier demande à ce que la mairie et le Muretain Agglo y participent et y présentent les décisions de l'autorité de police administrative sur les tranches futures décidées et le planning correspondant.

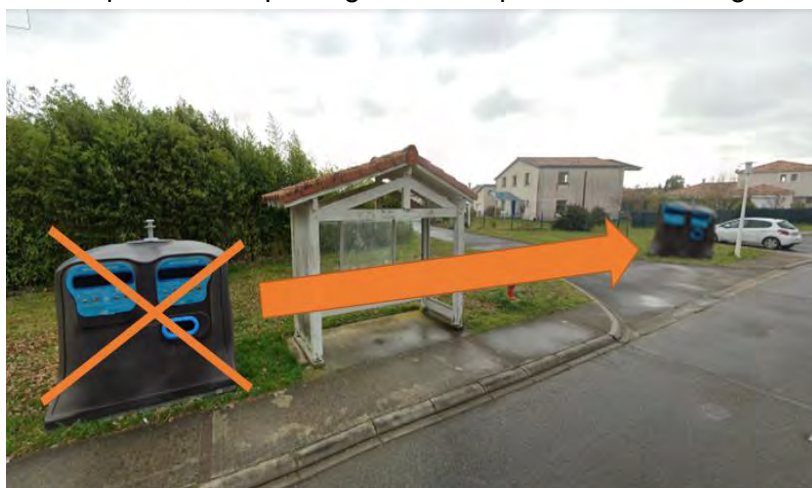
Le représentant de la zone “des Charmes” indique un problème de largeur de la rue des Charmes rendant difficile et dangereux le croisement de véhicules, il indique qu’un passage de la rue en sens unique est souhaité. Il lui est suggéré de prendre personnellement contact avec ses voisins résidents des 35 autres maisons concernées par cette mesure possible. La mise en voie à sens unique, peu coûteuse, pourrait être favorablement accueillie par la mairie s’il transmet, par l’intermédiaire du conseil de quartier, un accord largement majoritaire signé par les résidents concernés. L’action est prise et le conseil de quartier suivra l’évolution de ce point.

Conteneurs papier/carton

Le conseil de quartier avait été consulté en mai 2021 sur l’implantation des conteneurs de papier et carton par le MA. Après quelques aléas dus à la grève à cette époque, le Muretain a pris en compte une majorité de nos remarques retransmises par la mairie.

Après une période de mise en place, le conseil de quartier souhaite remonter 2 modifications souhaitables, globalement liées à la proximité des conteneurs avec les abribus :

- Le conteneur situé devant le 38 avenue des romarins, à côté de l’abribus devrait être déplacé de l’autre côté de l’impasse, côté parking comme représenté sur l’image suivante :



- Le conteneur situé en face du 15 avenue des romarins est situé contre l’abribus dans une légère courbe devrait être déplacé en face du 18 rue des bégonias à proximité du parking voiture.



Points divers

Le conseil de quartier a été informé par des riverains que des contrôles de vitesse ont été effectués sur le quartier par la police municipale durant les dernières vacances scolaires. Plusieurs véhicules ont été verbalisés pour excès de vitesse. Le conseil de quartier félicite la municipalité et la police municipale pour cette action et souhaite qu'un maximum de riverains soit au courant de ces actions et que la vitesse sur le quartier soit, enfin, respectée. Cette action bénéfique doit être renouvelée aussi souvent que possible et de manière aléatoire pour que les usagers délinquants se sentent en danger de se faire prendre en flagrant délit à tout moment.

Au sujet des lampadaires absents ou dont les ampoules sont grillées, le conseil de quartier rappelle que l'application mobile Fonsorbes permet d'indiquer ce genre de dysfonctionnement en géolocalisant l'emplacement.

Un point important est levé concernant les conduites d'évacuation des eaux pluviales : Elles sont colmatées à environ un tiers par des boues et gravillons solidifiés et nécessitent un entretien afin d'éviter tout engorgement. Encombrement logique vu que le réseau date d'une vingtaine d'années. Ces conduites peuvent encore être entretenues de manière simple (passage d'un tuyau de curage avec de l'eau sous pression) tant qu'elles ne sont pas colmatées à plus d'un tiers de leur section. A défaut, la seule manière de les déboucher est d'ouvrir la chaussée sur toute sa longueur avec un coût considérable ce qui, évidemment, est à éviter par une action préventive à moindre coût.

Le débit résiduel du réseau d'eaux pluviales n'est déjà plus suffisant pour absorber les événements climatiques de plus en plus fréquents. L'inondation des rues et des riverains sont à redouter.


C'est pourquoi le conseil de quartier demande à la municipalité d'intervenir pour faire effectuer une opération d'entretien de ce réseau.


Le prochain conseil de quartier devrait se tenir début octobre 2022.

ZONE 30

LEGENDE :

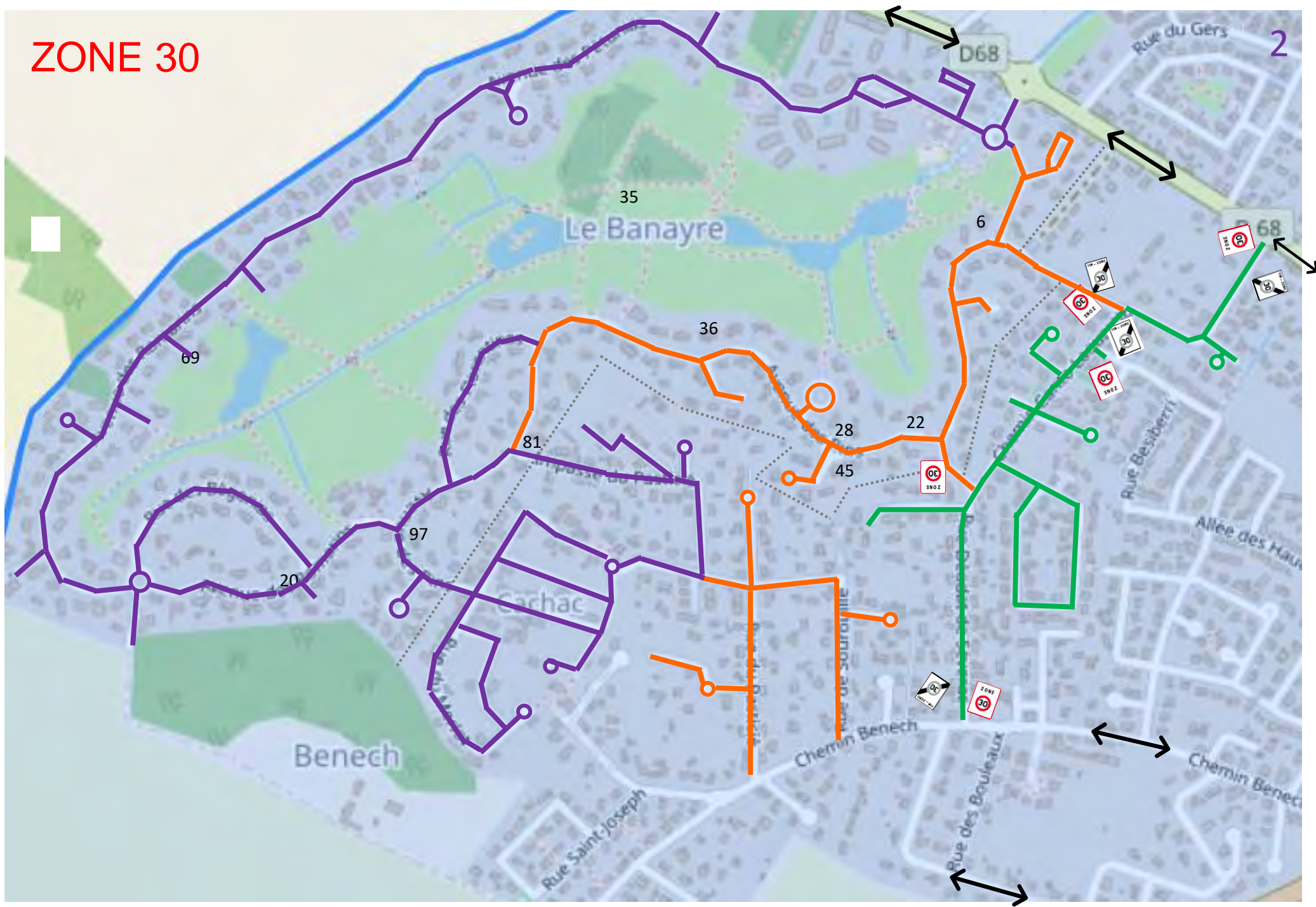
 zone 30 existante

 proposition MA
création juin 2022

 à compléter : avis du
conseil de quartier



panneaux existants



Panneaux à déplacer ou ajouter
pour extension de la zone 30
à tout le quartier

LEGENDE :

zone 30 existante

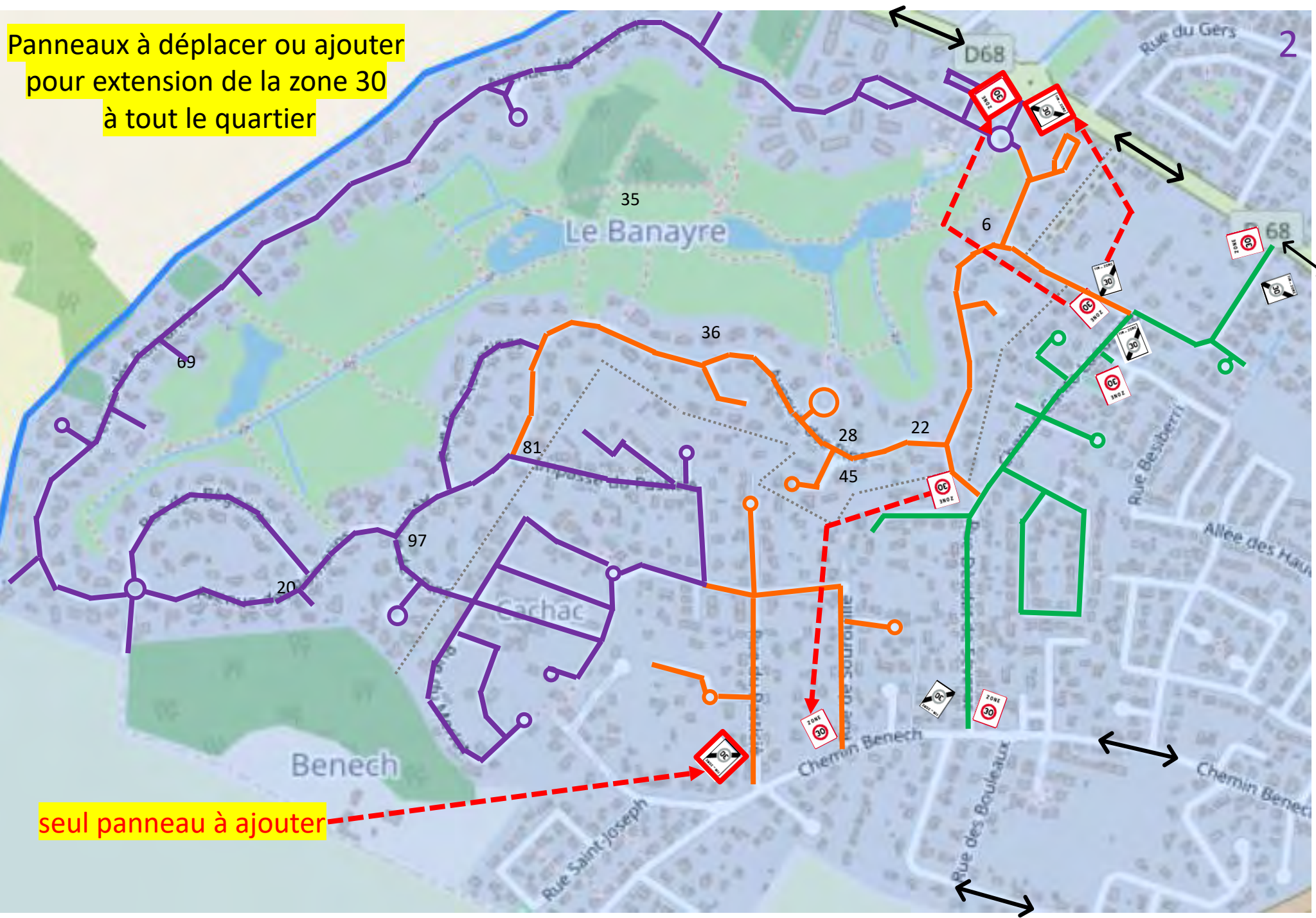
proposition MA
création juin 2022

à compléter : avis du
conseil de quartier

panneaux existants

panneaux futurs

panneau à déplacer



seul panneau à ajouter

APPLICATION D'UN REGIME DE
PRIORITE PAR PANNEAU B15 ET C18
A HAUTEUR DE L'ECLUSE CENTRALE




FON21e10

AUTEUR : PV /AD

COM : 20220531_FON21E10_PRO_BIS.DWG

TRAVAUX DE VOIRIE
QUARTIER BANAYRE
AMENAGEMENT ZONE 30

ECHELLE : 1/200
DATE : MAI 2022
PHASE: PRO



APPLICATION DU
CODE DE LA ROUTE
A HAUTEUR DE
L'ECLUSE LATERALE

FON21e10

TRAVAUX DE VOIRIE
QUARTIER BANAYRE
AMENAGEMENT ZONE 30

ECHELLE : 1/100
DATE : MAI 2022
PHASE: PRO

AUTEUR : PV/AD

NOM : 20220531_FON21E10_PRO_BIS.DWG



DIRECTION DE LA VOIRIE
8 Bis, Avenue Vincent Auriol
31 601 MURET CEDEX
Tel : 05 61 43 37 00

TRAVAUX DE VOIRIE
QUARTIER BANAYRE
AMENAGEMENT ZONE 30

Département de la Haute-Garonne
commune de

FONSORBES



IMPLANTATION DE 3 STOP

**MARQUAGE MODULE
ROUTE ETROITE EN AXE
DE L'AVENUE DES PINS**

**APPLICATION DU
CODE DE LA ROUTE
A HAUTEUR DE
L'ECLUSE LATERALE**

**DEPLACEMENT DES PANNEAUX B30 ET B51
DE LA RUE DU CARLAT VERS LE GIRATOIRE DE
L'AVENUE DES PINS
REMPACEMENT PAR ELIPSES 30**

AUTEUR : P.VALIERE/A.DELORT

NOM : 20220531_FON21E10_PRO_BIS.DWG

FON21e10

PLAN DE L'EXTENSION ZONE 30 RUE DU CARLAT

ECHELLE : 1/500

DATE : MAI 2022

PHASE:

PRO